

DELIBERATION

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 4 avril 2023
Délibération n° : 2023_29
Date de convocation : 28 mars 2023

Objet : Affectation des résultats de l'exercice 2022

Par la suite d'une convocation en date du 28 mars 2023, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont rassemblés à la maison du Parc, à Arvieux, le 4 avril 2023 à 17 heures, sous la présidence de Christian BLANC, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28), aux statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Queyras et au règlement intérieur des élus du Parc.

Président : Christian BLANC

Secrétaire de séance : Chantal EYMÉOUD

Région : Chantal EYMÉOUD, Conseillère régionale, présente (6 voix) ; Agnès ROSSI, Conseillère régionale, excusée, pouvoir à Chantal EYMÉOUD (6 voix)

Département : Valérie GARCIN-EYMÉOUD, Conseillère départementale, présente (3 voix) ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental, excusé

Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras : Charles LACROIX, Conseiller communautaire, présent (1 voix) ; Dominique MOULIN, Président de la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras, présent (1 voix)

Communes :

- **Abrîès-Ristolas** – Nicolas CRUNCHANT, Maire, présent (1 voix) ; Marie-Hélène FAROUZE, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Aiguilles** – Ernest CHARLET, Conseiller municipal, excusé ; Sylvain DAO-LENA, Adjoint au Maire, présent (1 voix)
- **Arvieux** – Christian BLANC, Maire, présent (1 voix) ; Annie COLOMBIER, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Ceillac** -Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Conseillère municipale, présente (1 voix) ; Amélie FOURNIER, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Château-Ville-Vieille** – Jean-Louis PONCET, Maire, présent (1 voix) ; Nicole TERRASSE, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Eygliers** – Jacques ROUX, Conseiller municipal, excusé
- **Guillestre** – Lucie FEUTRIER, Adjointe au Maire, excusée
- **Molines-en-Queyras** – Gilbert BONNIN, Conseiller municipal, excusé, pouvoir à Nicolas CRUNCHANT (1 voix) ; Carole ARMANET, Conseillère municipale, excusée
- **Saint-Véran** - Mathieu ANTOINE, Maire, excusé ; Sébastien PINZETTA, Adjoint au Maire, excusé
- **Vars** – Éric COLLOMBON, Conseiller municipal, excusé

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-39;
- Le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 portant renouvellement du classement du Parc naturel régional du Queyras ;
- Le décret n°2018_212 du 28 mars 2018 portant prorogation du classement du Parc naturel régional du Queyras jusqu'au 18 avril 2024 et sa prolongation d'une année suite aux années COVID ;
- Les statuts en vigueur du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Queyras ;
- L'article L2311-5 du CGCT ;
- La délibération 2023-27 du Comité syndical du 4 avril 2023 approuvant le Compte de gestion 2022 ;
- La délibération 2023-28 du Comité syndical du 4 avril 2023 approuvant le Compte administratif 2022 ;

Le Comité syndical, réuni le 4 avril 2023, après en avoir délibéré et voté par,

Nombre de membres en exercice :	23	Nombre de suffrages exprimés : 27	
Nombre de suffrages :	38	Votes Contre : 00	Pour : 27
Nombre de membres présents :	13		Abstentions : 00
Nombre de membres représentés :	02		

Propose d'approuver les résultats présentés en page suivante ;

Et décide d'affecter les résultats de fonctionnement :

Comme reliquat à reprendre au budget de fonctionnement (compte 002)

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 05/04/2023

Reçu en préfecture le 05/04/2023

Affiché le

ID : 005-250500600-20230404-2023_29-DE

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 4 avril 2023
Délibération n° : 2023_29
Date de convocation : 28 mars 2023

Objet : **Affectation des résultats de l'exercice 2022**

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A résultat de l'exercice	-86 698,03
B résultat antérieurs reportés	424 465,36
C résultat à affecter	337 767,33
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D solde d'exécution cumulé d'investissement	328 717,99
D001 -34 709,08	
R001 363 427,07	
E solde des restes à réaliser d'investissement	
D 27 071,99	54 441,26
R 81 513,25	
Besoin de financement	0
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068)	137 640,14
Excédent de résultat d'investissement reporté (R001)	363 427,07
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002)	424 465,36

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Le Président
Christian BLANC

